



LE CODE DE CONDUITE

1

Procédure

L'utiliser (si nécessaire) mais pas en abuser. Dernier recours (sauf situation évidente).

- * Chercher à éduquer le joueur (jeune) avant même de le sanctionner.
- * Préconiser le "soft warning" (pré-avertissement): intention d'appliquer le code.
- * En aucun cas dire à la réunion d'avant-match, j'utilise le code. Cela donnerait une image négative.
- * Dissocier le code (dépassement de temps intentionnel) et le time (dépassement de temps non-intentionnel).

LES ETAPES

- * Code: avertissement, 1 point, 3 points, disqualification (JA).
- * Time: avertissement, point, point, point,

Ce sont deux procédures différentes.

Soyez très performant dans l'annonce afin de pouvoir appuyer votre décision.

La procédure accélérée: injure violente à l'arbitre ou juge de ligne (3 points ou disqualification).

2

Qui peut utiliser le code ?

- * L'arbitre de chaise et le juge-arbitre.
- * Disqualification uniquement prononcée par le juge-arbitre et / ou sur proposition de l'arbitre de chaise.

3

Quand utiliser le code ?

- * Dès l'arrivée des joueurs sur le court et à tout moment sur le site.
- * Voir tableau code fédéral de conduite.

Si vous utiliser le code à chaque match arbitré, essayez d'en tirer un maximum d'enseignement.

- * Ai-je bien maîtrisé la situation?
- * Comment aurai-je pu éviter d'utiliser le Code?
- * Problème de communication? ou tout simplement comportement du joueur méritant le code?

**Tendance: début d'activité arbitrage avec utilisation fréquente du code.
Cela est peut-être un signe de non-contrôle ou une tendance à se retrancher trop rapidement derrière le code afin d'éviter tout dialogue.**

A UTILISER AVEC MODERATION

Communication avec le joueur lors de l'application du code

* Le pré-avertissement doit toujours être adressé au joueur pendant le changement de côté: discussion brève et efficace (pas d'agressivité).

* Si le joueur vient de gagner le jeu, communiquer au début du changement de côté. Si le joueur vient de perdre le jeu, communiquer à la fin du changement de côté.

CODIFICATION (règle 197)

- 1) Jet de balle = jet de balle.
- 2) Jet de raquette = jet de raquette.
- 3) Contestations répétées des décisions de l'arbitre = comportement antisportif.
- 4) geste déplacé = obscénité visuelle.
- 5) Parole déplacée = obscénité verbale.
- 6) Parole déplacée dirigée vers quelqu'un = abus verbal.
- 7) Coup de raquette sur le filet, le sol, les grillages ou autre chose = si détérioration = abus d'équipement, si pas de détérioration = comportement antisportif.
- 8) Attitude antisportive consistant à gêner volontairement l'adversaire par paroles, gestes, bruits, jets de balle.... = comportement antisportif.
- 9) Non respect délibéré de la continuité du jeu, entre deux points ou après un changement de côté notamment pour cause de perte naturelle de condition physique, blessure ou refus de reprendre la partie sur ordre de l'arbitre = dépassement de temps intentionnel (retardement du Jeu).
- 10) Sortie du court sans autorisation = comportement antisportif (disqualification ?).
- 11) Conseils ou soins non-autorisés par les dispositions des règles du jeu ou des règlements sportifs = coaching ou comportement antisportif.
- 12) Toute forme de comportement antisportif (ex: tentative d'intimidation d'un juge de ligne) = comportement antisportif.